

De la nécessité et de l'urgence de la décolonisation de l'espace public.

Mesdames et Messieurs,
Parlementaires,
Scientifiques,
Société Civile,

Au nom de notre organisation et en mon personnel, permettez-moi de vous adresser nos plus vifs remerciements pour avoir initié les travaux de cette assise.

Avant tout propos, permettez-moi de partager avec vous quelques définitions d'après le Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations, et notamment la définition des termes décolonisation, espace public, etc.

- espace public : c'est l'espace partagé entre les citoyen.nes, en ce sens qu'il peut être accessible, directement ou indirectement, par toutes et tous ou qu'il peut être un lieu de relations ou d'interaction sociales entre toutes et tous. Dans les pays du nord et en particulier en Belgique, cet espace n'est pas équitablement représentatif de sa société, de son histoire et de son vécu.

- décolonisation : en résumé, on peut la définir comme étant la rupture totale ou en cours avec toute persistance ou réminiscence du fait colonial dans tous ses aspects humains, philosophiques, culturels, politiques, économiques, sociaux ou scientifiques. Pour rappel, le fait colonial s'appuie sur une idéologie qui a été instaurée pour dominer et asservir les tiers.

- décolonisation de l'espace public : c'est donc par extension, une rupture ou une déconstruction (par contextualisation par exemple) dudit espace et de ce qui y est à décoloniser, à savoir les publications à caractère politique, culturel, anthropologique ayant eu ou ayant toujours pour but d'aliéner une partie de la population et de la faire adhérer activement ou passivement au fait colonial.

Ainsi brièvement définies, et les définitions peuvent naturellement être plus explicites, on se rend donc implicitement compte que les puissances occidentales, pour légitimer leurs entreprises d'hégémonie, d'exploitation et de domination des peuples tiers, ont recouru à ce que nous appelons la « propagande coloniale ». Elles ont recouru à des idéologues en la matière. Pour atteindre leur fin, ces idéologues et leurs commanditaires ont exploité tout ce qui pouvait se présenter comme matériel didactique et d'expression cognitive.

Les médias, tout comme l'espace public, ont ainsi été mis à contribution pour diffuser cette propagande, laquelle a construit l'imaginaire collectif belge sur les Noirs et/ou les anciens peuples colonisés. D'où aujourd'hui notre indignation face à cette propagande qui a contribué à l'essor de la discrimination, du racisme, de la négrophobie et de la xénophobie. C'est en cela que nous sommes un Collectif qui

entend agir sur cette mémoire coloniale, dans un lien dialectique avec la lutte contre les discriminations.

Permettez-moi de revenir sur l'espace public. De quoi parlons-nous ?

Bien que la définition de l'espace public soit large, nous ne parlerons que de l'espace qui se limite aux seuls noms de rues, avenues, squares, boulevards, statues et monuments, pour ne citer que ceux-là. Sur ces espaces, foisonnent des hommages à la colonisation et à la gloire des colons (conquête, brimade, exploitation illégale, etc.).

Cette restriction arbitraire de l'espace public ne nous dispense pas de nous demander si les institutions elles-mêmes ne sont-elles des espaces publics à décoloniser ? Si l'État lui-même n'est pas un espace public à décoloniser ? Si les institutions politiques (gouvernements et parlements) ne sont aussi des espaces publics à décoloniser ?

A toutes ces questions notre réponse est sans ambages OUI, OUI et OUI.

Si nous avons commencé le travail de décolonisation en prenant comme outil, la symbolique des rues, des statues et des monuments, c'est parce que ces éléments restent parmi les plus visibles et surtout accessibles dans notre société. D'autre part, cette œuvre de décolonisation sur les noms de rues, de statues et de monuments est plus hautement pédagogique, populaire et éducative quant à décoloniser des mentalités. Enfin, en suscitant des partenariats avec des institutions publiques dans le cadre de la décolonisation de l'espace public physique, la conséquence mécanique est de pousser ces institutions à procéder, ce faisant, à leur propre processus de décolonisation.

C'est aussi pourquoi, au nom du Collectif Mémoire Coloniale, je salue la démarche de ce parlement régional qui nous a ouvert ses portes pour aborder la question de la décolonisation de l'espace public. Puisque les parlementaires, les scientifiques et les acteurs de la société civile sont réunis pour nous écouter et peut être entendre nos propositions, nous ne pouvons qu'y contribuer.

Considérant la nécessité d'accélérer le processus décolonial, eu égard notamment à la recrudescence des actes de racisme, il ne faudrait pas croire que tout n'est que la conséquence des tragiques événements survenus aux États-Unis, en France et en Belgique ces deux ou trois dernières années, mais plutôt le produit d'une lente dégénérescence qui date de plusieurs décennies.

En effet, malgré les émeutes de Cureghem ont conduit à la promulgation de la loi Philippe Moureaux en 1981, les actes de racismes et de négrophobie n'ont point reculé. En 2001 à la conférence de Durban en Afrique du Sud, les grandes puissances ont joué à la politique de l'autruche. Au pays de l'apartheid et de la violence impérialiste des boers, l'occasion fut un rendez-vous manqué. Pourquoi ?

En tant qu'une organisation de mémoire et de la lutte contre les discriminations, nous dressons le constat sans appel de ce que représente aujourd'hui notre espace public : une réminiscence voire une persistance de la propagande coloniale.

Il est donc temps pour les pouvoirs publics et politiques de prendre leurs responsabilités historique et politique pour répondre aux revendications des franges discriminées de la population, lesquelles se sentent et sont stigmatisées, déshumanisées, par ces représentations toujours présentes dans l'espace public. Décoloniser l'espace public devient donc un acte de justice sociale. Ne pas vouloir décoloniser est un acte de conservatisme raciste. Il s'agit également pour les pouvoirs publics d'entendre et de répondre aux acteurs, actrices et organisations en lutte sur le terrain pour cette décolonisation. Ils détiennent l'expertise et pour celles qui sont animées par les citoyen.nes d'origine négro-africaine, ils/elles y vivent les affres des actes négrophobes, racistes et xénophobes, tant de la part des individus que des institutions.

En guise de recommandations

1. Au niveau du travail du Parlement régional, il nous apparaît indispensable que, lorsqu'une réflexion ou une action est envisagée dans le cadre de la décolonisation, de la lutte contre le racisme et les discriminations, qu'une consultation systématique des acteurs reconnus pour leur engagement et leur expertise fasse partie du processus et des procédures du Parlement.
2. Un travail de recensement et d'archives doit être entrepris afin de faire la lumière sur les éléments historiques, politiques et culturels relatifs aux noms de rues, de statues et de monuments ;
3. Les écoles et le monde de l'enseignement et de l'éducation doivent être à redécouvrir avec un regard décolonial, leur espace public afin d'en extirper tous les mécanismes propagandistes dont l'impact est encore fort dans l'imaginaire collectif aujourd'hui.

Voilà, Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

En peu de mots compte tenu du temps qui m'a été accordé, les éléments d'analyse et de propositions que nous apportons à ce débat intéressant, mais surtout vital pour le présent, l'avenir et le devenir d'une partie importante de notre société.

Je vous remercie pour votre attention.

Bruxelles, le 14 juin 2021

Pour le CMCLD

Aliou T. BALDE, responsable Cellule Espaces Publics